

Mesures dérogatoires MAJ 27/01/2022

Dérogation à la notion de professionnels de santé le plus proche
Actes Réalisés à distance par télé-suivi (AMI 3,2) pris en charge à 100%
Accompagnement à la téléconsultation pris en charge à 100%
Accompagnement des consultations en centres Covid (TLL)
Possibilité d'exercer en parallèle des remplaçants
La visite à domicile de « suivi d'isolement » cotation AMI 5,6 + MCI. Cette rémunération pourra être complétée le cas échéant par la rémunération pour la réalisation des tests antigéniques des autres membres du foyer, ainsi que des majorations en cas d'actes réalisés un dimanche ou jour férié ainsi que des indemnités kilométriques.
Vaccination anti-Covid En centre de vaccination : forfait de 168€ par demi-journée de 4H ou 42€ de l'heure en deçà de 4H Hors centre (à l'acte) : INJ (exo div 3) 7,80€ (8,10€ en DROM) pour prescription et injection 14,15€ (9,45€ en DROM) pour la vaccination à domicile de personne ne nécessitant pas de soins infirmiers. Saisie dans le téléservice Vaccin Covid : 5,40€ par injection
Injection de la spécialité pharmaceutique EVUSHELD avec surveillance continue de 30 mn après injection : AMI 3 + MCI